



Donnez du sens à vos engagements

DONNEZ DU SENS À VOTRE CARRIÈRE

VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE

SOLIDARITÉ - HUMANITAIRE - ESS - MANAGEMENT RESPONSABLE

OBJECTIF DE LA VAE

La Validation des Acquis de l'Expérience - VAE - est un dispositif permettant de valider l'expérience professionnelle par l'obtention, en tout ou partie, d'une certification professionnelle.

La certification obtenue par la VAE a la même valeur que celle obtenue par la voie de la formation.

La durée d'une VAE est d'environ 18 mois, à partir de l'obtention de l'attestation de recevabilité.

LES CERTIFICATIONS QUE NOUS PROPOSONS

« **Coordinateur de Projets Alternatifs et Solidaires** », Certification Professionnelle de niveau 6, enregistrée au RNCP par décision de France Compétences du 20/01/2021, et délivrée par APTIM, code NSF 310p. N° de fiche [RNCP35203](#).

- **Accompagnement*+ Jury** : 2 333,33 € HT soit 2 800,00 € TTC
- **Jury** : 1200,00 HT soit 1 440,00 € TTC

« **Manager de projets nationaux et internationaux des organisations** », Certification Professionnelle de niveau 7, enregistrée au RNCP par décision de France Compétences du 16/12/2019, et délivrée par APTIM, code NSF 310p. N° de fiche [RNCP34350](#).

- **Accompagnement* + jury** : 2 800,00 € HT soit 3 360,00 € TTC
- **Jury** : 1200,00 HT soit 1 440,00 € TTC

**Accompagnement facultatif mais fortement recommandé*



LES PRÉ-REQUIS :

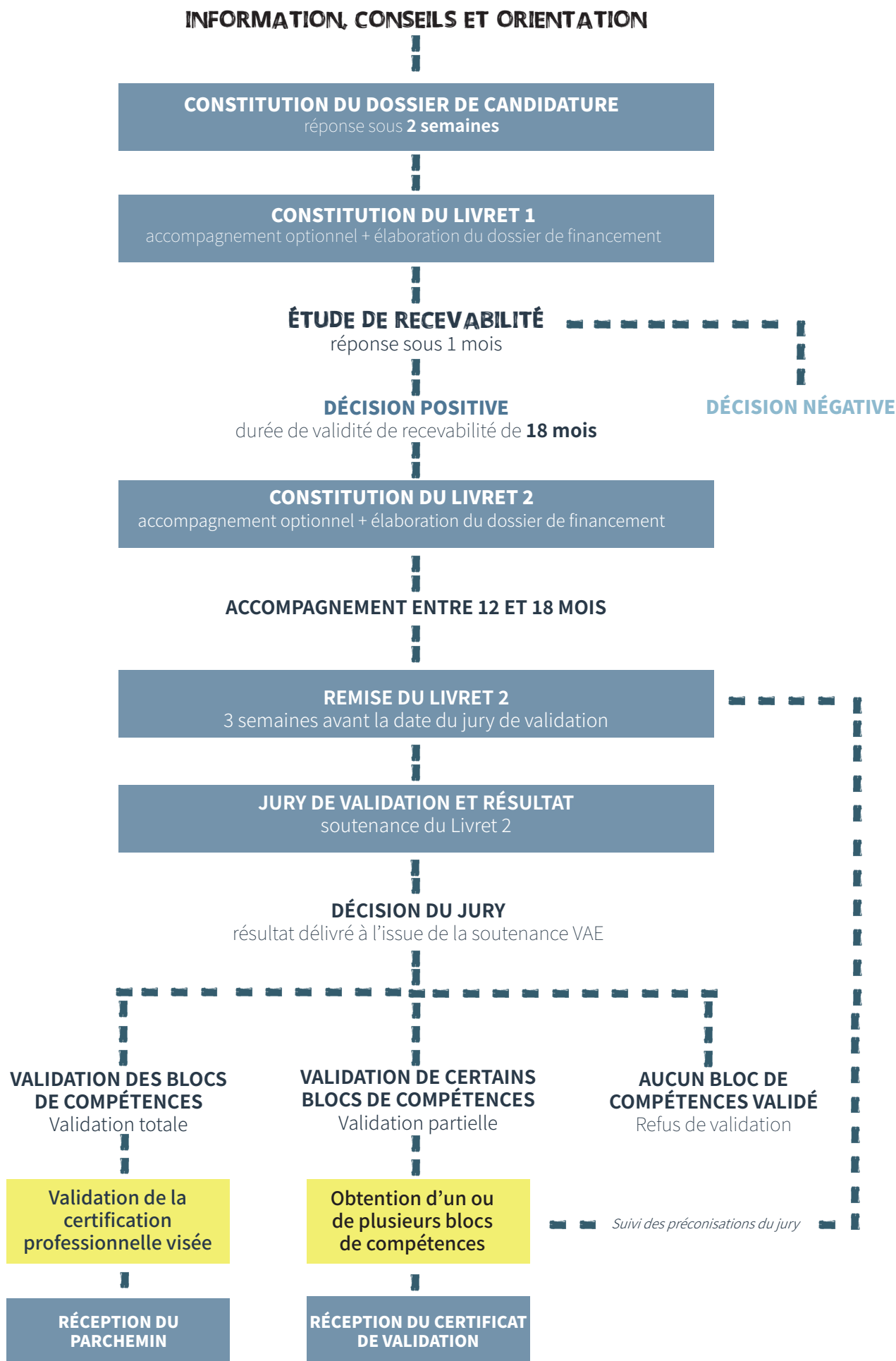
Toute personne, quels que soient son âge, sa nationalité, son statut et son niveau de formation, qui justifie d'une expérience en rapport direct avec la certification visée, permettant la validation d'un ou plusieurs blocs de compétences de la certification souhaitée – que l'activité ait été exercée de façon continue ou non – peut prétendre à la VAE.

Plus précisément, et quel(s) que soi(ent) le(s) diplôme(s) précédemment obtenu(s) ou le niveau de qualification, pour demander la validation des acquis de son expérience, il faut :

- Avoir exercé des activités professionnelles salariées (CDI, CDD, intérim), non salariées, bénévoles ou de volontariat, ou inscrites sur la liste des sportifs de haut niveau mentionnée au premier alinéa de l'article L. 221-2 du code du sport ;
- Ou avoir exercé des activités dans le cadre de responsabilités syndicales (par exemple, les délégués syndicaux), d'un mandat électoral local ou d'une fonction électorale locale.

Ces activités doivent avoir un rapport direct avec le contenu de la certification professionnelle (diplôme, titre ou certificat de qualification professionnelle) souhaitée.

LES ÉTAPES DE LA VAE





FINANCEMENT

La plupart de nos formations sont éligibles au Compte Personnel de Formation (CPF).

Pour vos questions concernant la VAE, contactez **Florie JULIA**, la référente VAE.

Mail : florie.julia1@competences-developpement.fr
Tél. 06.46.23.41.46



Donnez du sens à vos engagements

ecole3a.edu

COMPÉTENCES & DÉVELOPPEMENT

Réseau d'écoles et de centres de formation

Au sein du réseau Compétences et Développement une école peut en cacher une autre. Autant d'opportunités pour construire et enrichir en permanence votre parcours de formation.

14 écoles et centres de formation | 16 000 apprenants | 15 bureaux à l'international | 24 campus en France

